Image not found or type unknown

Pension alimentaire quelle papier quand lenfant est majeur

Par **valoudenis**, le **10/09/2014** à **16:54**

bonjour ma fille vient d avoir 18 ans ne va plus a l ecole et au chomage mon ex femme ve devoir m envoyer la preuve que ma fille est a sa charge .quelle papier doit elle m envoyer pour me prouver qu elle est a sa charge car je pense quelle va m envoyer le papier comme quoi elle est inscrit au chomage cela ne suffit pas je pense merci de votre reponse

Par **domat**, le **10/09/2014** à **17:04**

bjr,
tant que votre fille ne peut pas subvenir à ses besoins, vous devez payer la pension alimentaire prévue par le JAF à moins que le jugement prévoit que la pension s'arrête aux 18 ans de votre fille ce qui est rare.
si votre fille n'a jamais travaillé, elle ne touchera pas d'indemnités de chômage.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés